

Module 8 : Economie touristique	8.1 - Améliorer l'offre d'accueil touristique du Pays et mettre en valeur les richesses touristiques locales	Subvention régionale réservée : 372 000 €
--	---	--

<p>OBJECTIFS STRATÉGIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Consolider la dynamique culturelle et touristique par la coordination des acteurs (Axe opérationnel 4 de l'Agenda 21 du Pays) : Développer le potentiel éco-touristique du territoire ⇒ Améliorer l'attractivité touristique du Pays <p>EFFETS ATTENDUS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Confortement de la qualité des hébergements touristiques ⇒ Amélioration de l'accueil des sites touristiques majeurs ⇒ Renforcement de l'identité touristique du Pays ⇒ Développement de la promotion touristique du territoire <p>ÉVALUATION DE L'ACTION</p> <p><u>Indicateur de réalisation et/ou de résultats de l'action</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Réalisation d'une étude touristique à l'échelle du Pays ⇒ Nombre de lits touristiques modernisés ou créés (objectif : 5 à 10) ⇒ Nombre de sites touristiques majeurs mis en valeur (objectif : 1 à 5) ⇒ Engagement de la démarche relative au label « Pays d'Art et d'Histoire » <p><u>Indicateur d'impact</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Nombre d'emplois créés ⇒ Nombre d'emplois confortés ⇒ Evolution du nombre de visiteurs dans les sites touristiques mis en valeur (objectif : 5 à 15% de visiteurs supplémentaires) ⇒ Obtention de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire ⇒ Evolution du nombre de lits touristiques sur le territoire ⇒ Evolution du taux d'occupation

CONTENU

<p>Descriptif général de l'action :</p> <p>Le positionnement touristique du Pays tire parti de la marque « Berry Province », positionnée sur les thèmes nature et culture.</p> <p>Cette action a vocation à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Améliorer l'attractivité touristique du Pays en identifiant des produits touristiques porteurs, en améliorant la qualité des hébergements touristiques et en valorisant les sites touristiques majeurs du territoire, ⇒ Et à valoriser les richesses touristiques du Pays en engageant une réflexion sur les potentialités du territoire et en confortant la promotion touristique. <p>Descriptif sommaire des mesures :</p> <p>a) Identification de produits touristiques porteurs à l'échelle d'un territoire</p> <p>Cette mesure vise à soutenir le Pays dans la définition d'une « stratégie touristique » à l'échelle d'un territoire. Cette étude touristique vise à accompagner les acteurs du territoire dans la définition d'une nouvelle politique touristique qui identifie les produits touristiques les plus porteurs et qui permette le développement de nouveaux axes touristiques et de conforter des stratégies existantes.</p> <p>Cette étude traitera également la question de la promotion et de l'animation en abordant la rationalisation, la hiérarchisation et la professionnalisation des lieux d'accueil et d'information touristique</p> <p>Investissements éligibles : Etude (ingénierie)</p> <p>Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Pays</p> <p>Taux de subvention : 80%</p>

b) Amélioration de la qualité des hébergements touristiques publics: hébergement de groupes et d'étapes, hébergement de plein air

Cette mesure s'attache à conforter la qualité des hébergements touristiques du territoire afin que la qualité de l'offre prime sur la quantité. Seront prioritaires les opérations visant l'amélioration qualitative des établissements, des services et la montée en gamme du parc (tout du moins le classement selon les nouvelles normes et le respect des normes de sécurité actuelles).

Les projets d'hébergement devront prioritairement se développer à proximité des sites touristiques majeurs du territoire et des tracés d'itinérance douce.

Investissements éligibles :

Etudes, VRD, acquisitions, construction, réhabilitation et aménagement d'équipements d'accueil et de loisirs, construction, réhabilitation d'Habitations Légères de Loisirs, réhabilitation de bâtiments et sanitaires, travaux de mise en accessibilité PMR, aménagements permettant l'intégration paysagère des équipements et construction...

Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Communautés de Communes, Communes

Taux de subvention : 80% pour les études, 20% pour les investissements

Pour les gîtes, le taux est porté à 40% pour les bâtiments identitaires d'intérêt patrimonial

Modalités de financement des opérations :

- Les projets d'amélioration d'hébergements touristiques existants (modernisation, montée en gamme) seront prioritaires par rapport aux projets de création de nouveaux hébergements touristiques
- Les projets d'hébergements touristiques de qualité seront soutenus : hébergements de charme répondant à l'esprit du tourisme « Sandien », hébergements insolites (cabanes dans les arbres, roulottes...) ou de nature

Les hébergements devront, dans la mesure du possible, être localisés en cohérence avec les circuits d'itinérences et tenir compte des implantations déjà existantes.

- Les travaux envisagés doivent s'inscrire dans un projet global de rénovation
- Les travaux d'entretien courant sont exclus
- Label « accueil vélo » obligatoire pour les hébergements situés à moins de 5km d'un itinéraire touristique cyclable balisé et sécurisé
- Etude de faisabilité économique et touristique préalable aux travaux projetés
- Gestion professionnelle de l'établissement :
au moins une personne dédiée et formée à l'accueil et à la gestion d'un équipement touristique (formation Destination Centre de la politique régionale par exemple) si la personne n'a pas de formation initiale dans ce domaine
- politique commerciale Internet : au moins une page web dédiée, traduite dans au moins 1 langue étrangère + possibilité de réservation en ligne (formulaire ou mail)
- ouverture minimum 5 mois continus par an
- promotion des opérateurs touristiques locaux (mise à disposition de brochures, éventuellement partenariat avec des sites pour tarif privilégié...)

Hôtellerie de plein air :

- Classement 2*NN minimum après travaux
- Les améliorations envisagées doivent s'inscrire dans un projet global de développement touristique de l'établissement : note de fonctionnement et de la fréquentation actuelle, perspective d'évolution du site, prévisionnel sur 3 ans faisant apparaître au minimum le taux d'occupation, évolution du chiffre d'affaire, évolution des tarifs ...
- Respect des critères liés à la qualité environnementale et paysagère :

	Demandés quelle que soit la nature du projet présenté (socle minimum)	En fonction des investissements projetés, critères supplémentaires
Energie	ampoules basse consommation et détecteurs de présence dans les parties communes	1. si réfection de l'éclairage extérieur : intégration des systèmes éligibles au Certificats d'Economie d'Énergie (ballasts, régulateurs, variateurs de puissance...) 2. si construction ou réhabilitation des bâtiments sanitaires, production d'eau chaude par énergie solaire (sauf impossibilité technique à démontrer)
Eau	chasses d'eau à double débit + limiteurs de débit autorégulés sur douches et robinets	en cas d'aménagements paysagers, système de récupération des eaux de pluie
Déchets	tri avec au moins un Point d'Apport Volontaire à l'entrée du camping	
Biodiversité	description des méthodes alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires et favorables au milieu naturel (paillages, plantes couvre-sols, désherbage thermique, mécanique, plantations d'espèces locales...)	
Paysage		Si intervention sur des bâtiments ou des habitations légères de loisirs, insertion paysagère (intervention d'un architecte paysagiste ou du CAUE en conseil par exemple)
Com-munication	information/sensibilisation des clients sur les efforts réalisés et les « bons gestes » (affichage par exemple) en utilisant les supports existants (Ademe par exemple...)	

<p>Gîte de groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - gîte labellisé de niveau 2 minimum (exemple : Gîtes de France, Clévacances, Fleurs de Soleil...) ou classement Préfecture 2* minimum + labellisation par un réseau national (pour les labels sans niveau de classement) - en cas de réhabilitation d'un gîte existant, augmentation du niveau de services (niveau de labellisation supérieur ou « thématisme » du gîte : label Accueil vélo, Tourisme et handicap, gîte de pêche, éco-gîte, gîte Panda...) <p>c) Mise en tourisme des sites touristiques majeurs</p> <p>Cette mesure consiste en l'amélioration des conditions d'accueil des sites touristiques majeurs sur le Pays, notamment les sites liés à George Sand et à Jacques Tati, les sites religieux et patrimoniaux importants et le site du lac d'Eguzon, en fonction des conclusions de l'étude touristique.</p> <p>Investissements éligibles : Etudes, travaux (construction, extension, réhabilitation, aménagements liés à l'accueil, scénographie, acquisition de matériel...)</p> <p>Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Communautés de Communes, Communes</p> <p>Taux de subvention : 80% pour les études, 40% pour les travaux</p> <p>Modalités de financement des opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de valorisation de sites touristiques pourront être accompagnés (scénographie, aménagements liés à l'accueil...) sous réserve d'une définition précise du projet et de l'intérêt touristique du site au regard de la stratégie touristique du Pays et d'une étude d'opportunité économique notamment pour les créations de nouveaux équipements. Pour les sites existants un bilan de l'activité ainsi que les comptes d'exploitation démontreront la viabilité du site. - Avis de la Direction régionale du tourisme et de la culture, le cas échéant <p>Pour mémoire : l'étude envisagée sur la commune de Neuvy Saint Sépulchre concernant la mise en valeur de la basilique inscrite sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO sera étudiée sur la base d'une subvention régionale envisagée de 60 000 €.</p>
--

<p>d) Création de voies pédestres à vocation touristique Investissements éligibles : Etudes, acquisitions foncières, aménagements de voies douces (cheminements piétonniers, signalétique, mobilier, outils de communication) Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Communautés de Communes, Communes, Syndicat de Pays Taux de subvention : 40%</p>
<p>e) Engagement d'une réflexion sur le label « Pays d'Art et d'Histoire » Cette mesure vise à engager les acteurs du Pays (acteurs du tourisme, les collectivités et les habitants) dans une démarche de réflexion en vue d'obtenir le cas échéant un label « Pays d'Art et d'Histoire » afin de les entraîner vers une connaissance, une appropriation et une valorisation du patrimoine identitaire de ce territoire. Investissements éligibles : Etudes, animation Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Pays Taux de subvention : 80%</p>
<p>f) Réalisation d'une étude de faisabilité du projet « Maison du Pays » Cette mesure consiste à réaliser une étude de faisabilité relative au projet de « Maison du Pays » souhaité par le Conseil de développement. Investissements éligibles : Etude de faisabilité - ingénierie Maîtres d'ouvrages bénéficiaires : Pays, ou communauté de Communes le cas échéant Taux de subvention : 80% Modalités de financement des opérations : - La création d'un espace type « Maison du Pays » sera étudiée sous réserve d'un portage public et d'une définition précise de sa vocation. L'étude déterminera les moyens nécessaires permettant de faire vivre le lieu et d'équilibrer son fonctionnement.</p>

FINANCEMENT RÉGIONAL

Mesures	Subvention régionale sollicitée (en €)	Dont Fonctionnement	Dont Fonds Sud
a) Identification de produits touristiques porteurs à l'échelle d'un territoire	24 000 €	24 000 €	
b) Amélioration de la qualité des hébergements touristiques	0 €		
c) Mise en valeur des sites touristiques majeurs	300 000 €	60 000 €	150 000 € Développement de l'activité touristique de la Maison Jour de Fête à Sainte Sévère
d) Création de voies pédestres à vocation touristique	-	-	
e) Engagement d'une réflexion sur le label « Pays d'Art et d'Histoire »	24 000 €	24 000 €	
f) Réalisation d'une étude de faisabilité du projet « Maison du Pays »	24 000 €	24 000 €	
TOTAL	372 000 €	132 000 €	150 000 €